

### **LES SCPI ET OPCI AU PREMIER SEMESTRE 2017 : NOUVEAUX RECORDS D'ATTRACTIVITE AUPRES DES PARTICULIERS**

10 rue La Boétie  
75008 Paris

T +33 (0)1 44 90 60 00  
F +33 (0)1 44 90 60 05

contact@aspim.fr  
www.aspim.fr

Les statistiques ASPIM-IEIF pour le premier semestre 2017 confirment une fois de plus le très fort attrait des ménages pour les fonds d'investissement en immobilier, les SCPI et les OPCI.

#### **Collecte nette**

- **SCPI**

Au cours du premier semestre 2017, les SCPI ont collecté un total inédit de 3,8 milliards € (soit une progression de 56 % par rapport au premier semestre 2016 qui totalisait 2,44 milliards €). Le volume global de collecte pour l'ensemble de l'année 2017 devrait être compris entre 8,5 et 8,7 milliards €, également en très forte progression par rapport à l'exercice précédent. Pendant cette même période, les SCPI ont réalisé un total de 2,47 mds € d'acquisitions (soit une augmentation de 9,8% par rapport au 1er semestre de 2016) principalement en bureaux (63,5% du total) et commerces (22,2%) et à l'étranger (39,6%) devant l'Île-de-France hors Paris (25,4%) et en régions (21,4%).

- **OPCI**

La collecte nette des 13 OPCI « Grand Public » a atteint 2,7 milliards € au cours des six premiers mois de l'exercice 2017 contre 1,99 milliard € au 1er semestre 2016, soit une progression de 36 %. Sur les 12 mois de l'exercice 2017, la collecte des OPCI

---

---

« Grand Public » devrait dépasser 5,5 milliards €, également en forte croissance par rapport à 2016.

Au total, la collecte nette cumulée des SCPI et OPCI « Grand Public » a atteint 6,5 milliards € au cours du 1er semestre 2017, soit une hausse de 46 % par rapport aux six premiers mois de 2016 (4,4 milliards €).

---

## **Capitalisation**

- **SCPI**

La capitalisation des SCPI atteignait le niveau record de 47,7 milliards € au 30 juin 2017 (contre 40,6 milliards € douze mois auparavant, soit une hausse de 17,5 % en un an, et 43,5 milliards € au 31 décembre 2016, + 9,7 % sur les 6 derniers mois).

- **OPCI**

La capitalisation des OPCI « Grand Public » se montait à 11,3 milliards € au 30 juin 2017 contre 6,6 milliards € au 30 juin 2016 (soit une hausse de 72 % en un an) et 8,7 milliards € au 31 décembre 2016 (+ 30 % sur les 6 derniers mois).

Au 30 juin 2017, la capitalisation cumulée de ces deux grandes catégories de fonds immobiliers non cotés destinés aux particuliers s'élevait à 59,1 milliards €, contre 47,2 milliards € au 30 juin 2016 (+ 25 % en un an) et 52,2 milliards € au 31 décembre 2016 (+ 13 % sur 6 mois).

---

---

## Performances

- **SCPI**

Le taux de distribution annualisé de l'indice EDHEC IEIF Immobilier d'entreprise France (représentant 90 % de la capitalisation des SCPI et 95 % du total des transactions sur le marché secondaire) s'est élevé à 4,36 % au 30 juin 2017 contre 4,65 % en 2016.

- **OPCI**

Le rendement courant annualisé des 13 OPCI Grand Public s'élevait à 2,64 % au 30 juin 2017 contre 2,5 % à fin 2016. Leur performance globale se montait à 3,58 % au 30 juin 2017 contre 3,2 % au 31 décembre 2016.

Pour Arnaud Dewachter, Délégué général de l'ASPIM, « ces chiffres historiques sont à la fois un signe de la préoccupation des Français pour la préparation de leur retraite, raison d'être de ces fonds d'investissement immobilier, et de la confiance que les ménages manifestent dans ces véhicules régulés par l'AMF. Face à cette collecte abondante, le professionnalisme de plus en plus affirmé des adhérents de l'ASPIM est la clé pour maintenir durablement la performance financière au bénéfice des investisseurs ».

---

## **A PROPOS DE L'ASPIM**

L'Association française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIM) est la structure de représentation de la gestion des fonds immobiliers non cotés que sont principalement les SCPI et les OPCI.

Dans ses relations avec les autorités françaises et internationales en charge des sujets intéressant ses adhérents, sociétés de gestion agréées par l'AMF, l'ASPIM défend et promeut les intérêts des investisseurs de ces fonds et s'attache à démontrer les apports à l'économie nationale de ce secteur professionnel.

L'ASPIM est en particulier à l'origine de la création en 2006 de l'OPCI, nouvelle formule d'investissement destinée aux particuliers et aux investisseurs institutionnels, et de la récente réforme du cadre juridique des SCPI, à l'occasion de la transposition en droit français de la directive AIFM.

---

### **Relations presse ASPIM**

Christophe Kacy

Tél. : 01 44 90 60 00

[c.kacy@aspim.fr](mailto:c.kacy@aspim.fr)